

## Études d'histoire religieuse



Jean Simard et François Brault, dir., *Cimetières. Patrimoine pour les vivants*, Québec, Les Éditions GID, 2008, 451 p.

Jean Roy

Volume 76, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/044775ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/044775ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

### ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce compte rendu

Roy, J. (2010). Compte rendu de [Jean Simard et François Brault, dir., *Cimetières. Patrimoine pour les vivants*, Québec, Les Éditions GID, 2008, 451 p.] *Études d'histoire religieuse*, 76, 158–161. <https://doi.org/10.7202/044775ar>

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 2010

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

programme fut mis sur pied à l'automne 2006 sous l'autorité de la Chaire de recherche en patrimoine ethnologique de l'Université Laval. L'article de Laurier Turgeon et Louise Saint-Pierre présente ici les premiers résultats de ces travaux. Signalons enfin la contribution de Denis Watters relative au programme Éthique et culture religieuse offert aux élèves des niveaux primaire et secondaire des écoles du Québec. L'année du colloque, le programme était encore en gestation. L'auteur, responsable de ce programme au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tente d'apporter des réponses aux questions suivantes : « Quelles expressions du patrimoine religieux feront l'objet d'un apprentissage dans le cadre des activités de ce programme ? Quelles approches y seront privilégiées pour la transmission et l'appropriation du patrimoine religieux ? Quels défis posera la transmission du patrimoine religieux dans le contexte où seront rassemblés des élèves d'origines et de cultures diverses ? Quelles retombées peut-on anticiper de l'appropriation du patrimoine religieux qui découlera de la mise en place de ce programme ? »

À la préface de Jocelyn Groulx, directeur du Conseil du patrimoine religieux, l'introduction et la conclusion de Solange Lefebvre et 22 articles de fond s'ajoutent 7 descriptions d'initiatives locales, 90 photos couleur disposées dans un cahier central, une copieuse bibliographie et une douzaine de conférences diffusées sur le canal Savoir ([www.crcs.umontreal.ca/mediatheque.html](http://www.crcs.umontreal.ca/mediatheque.html)). Un autre livre à lire et à méditer pour comprendre les enjeux que pose à notre société la liquidation de son grand héritage.

Jean Simard  
Université Laval

Jean Simard et Francois Brault, dir., *Cimetières. Patrimoine pour les vivants*, Québec, Les Éditions GID, 2008, 451p.

Considérons ce beau livre – un quasi livre d'art – comme un plaidoyer en faveur d'une action immédiate pour la protection des cimetières et aussi comme une injonction à éviter toute action intempestive, même licite compte tenu des diverses lois qui régissent l'administration des sites et de leurs objets. En d'autres mots, l'étape des reconnaissances fédérale, nationale ou municipale des sites funéraires doit maintenant faire place à une loi-cadre de la part de l'État québécois, seul capable d'harmoniser les diverses législations. Éminemment souhaitable, une loi-cadre est justifiée par l'incohérence des interventions gouvernementales ponctuelles en matière de patrimoine religieux. Car même si celles-ci ont produit des résultats appréciables, trop d'incertitude subsiste concernant la protection à long terme du patrimoine funéraire, dont la richesse est ici mise en évidence. Outre qu'il permet de voir clair dans cette législation, René Bouchard dans

son texte «Les cinquante cimetières protégés, un patrimoine d'exception» (p. 276-299), donne la liste des lieux protégés et précise les raisons de la reconnaissance de chacun.

Le recueil d'articles se présente plutôt comme un outil de travail qui fournit une véritable panoplie de moyens pour aborder avec beaucoup d'efficacité d'autres recherches. Quinze textes, écrits par treize auteurs différents dont les deux directeurs de l'ouvrage, éclairent les interprétations des changements dans les rites funéraires et indiquent des pistes fructueuses pour la mise en œuvre d'autres travaux.

Certes les spécialistes du patrimoine funéraire et de la connaissance des rituels de la mort verront que plusieurs de ces textes ont déjà fait l'objet d'une publication antérieure. D'ailleurs, les éditeurs précisent l'origine des apports. Parmi eux, signalons la reprise intégrale des «Rites funéraires chez les Amérindiens de la forêt boréale» de Jacques Rousseau, les remaniements apportés par Lorraine Guay «Aux origines des cimetières du Québec» et à «De la malpropreté et des odeurs dans les anciens cimetières urbains». L'article «Mourir dans la tradition» est composé d'extraits du livre de Serge Gagnon *Mourir hier et aujourd'hui*. «Le cimetière *ad sanctos* de Saint-Roch-des-Aulnaies» résulte d'un rapport de recherche de Pierrette Maurais. Le mémoire de maîtrise de Marthe Taillon sur «L'art des corbillards hippomobiles», celui de Fleur Fleury, «Un espace sacré en devenir profane», et celui de Thérèse Labbé qui a pour titre «L'objet funéraire et son langage», sont des contributions dont les intitulés seuls suscitent déjà l'intérêt.

Aucun cimetière n'intrigue et n'inquiète davantage que le fleuve. Son golfe et son estuaire charrient la mort tragique. Les récifs qui parsèment son cours font figure d'éperons sur lesquels viennent se briser les navires. Élevés comme des monuments permanents à la mémoire des victimes de la mer, sorte de cénotaphes, les brisants ne montrent aucune discrimination entre les riches et les pauvres, entre les petites gens et les mieux nantis, et les font désormais partager le même lit. Mais il n'est cependant aucun monument aux morts plus tragique que l'île-cimetière, la Grosse-Île, île d'espoir et d'inquiétude devenue île-tombeau.

Les cimetières des paroisses fluviales rappellent également la cruauté de l'onde. Celles dont les travaux de la mer occupent une grande partie de la population témoignent souvent d'un lourd prélèvement. L'horizon de celui de Sainte-Luce-sur-Mer s'ouvre, en outre, sur les lieux du naufrage de l'*Empress of Ireland* qui fit 1012 victimes. Entre les deux cimetières, il existe cependant une grande différence. Alors que le cimetière marin éloigne physiquement les morts des vivants, couvrant les absents d'un lourd anonymat, le cimetière en bordure de mer est un produit culturel construit sur la proximité et les relations entre les vivants et les morts.

En cela il ne se distingue pas de tout autre espace de sépulture organisé dont le type abouti est l'église-cimetière ou la crypte. La discrimination sociale qu'elle illustre n'est cependant pas absolue comme le signale Serge Gagnon dans l'exemple de Nicolet en 1817 (p. 115). Ici, le curé se plaint de la multiplication des enterrements *intra muros*, ce qu'il impute au bas prix du service. Choqués, les fidèles réagissent en menaçant d'aller se faire inhumer dans une paroisse voisine. La modicité du tarif et l'exiguïté du cimetière à l'air libre, déjà bien rempli, expliquent probablement l'exception que constitue le cimetière *ad sanctos* de Saint-Roch des Aulnaies où, entre 1852 et 1902, 12,7 % des inhumations y sont faites. L'éventail social des individus des deux sexes est plus large qu'ailleurs. Reste que l'inhumation dans l'église demeure habituellement réservée à des personnages possédant une notoriété hors du commun ou à des individus dont il est bon de souligner l'apport à l'Église. Toutefois, l'utilisation de l'église comme lieu d'inhumation est la cause de beaucoup de désagréments, si bien que les voix deviennent nombreuses à la dénoncer. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout sous la poussée des hygiénistes qui font valoir leur point depuis la fin du siècle précédent, elle se raréfie.

À la ville, cette dénonciation est plus forte. La densification de l'espace occupé, l'absence ou l'insuffisance des équipements d'évacuation des eaux usées, la propagation des épidémies que ces deux facteurs favorisent, pèsent de tous leurs poids sur la création de nouveaux cimetières et leur éloignement. La loi du 6 novembre 1854 qui interdit d'enterrer dans la ville sert ici de repère. À Québec, les cimetières de banlieue apparaissent : Mount Hermon dès 1848, Saint-Charles (1855), Belmont (1859) celui de Saint-Patrick (1879) s'inspire du mouvement naturaliste créé aux États-Unis et donne les cimetières-jardins. Il en est de même à Montréal avec les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal qui sont du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il va de soi, des interprétations surgissent des textes, en voici quelques-unes. La sortie de la ville doit-elle être regardée comme une rupture de la relation entre les vivants et la mort ? Lorraine Guay le pense, affirmant également qu'elle symbolise la distanciation entre le sacré et le profane (p. 70). Or, le cimetière demeure une terre d'Église et, à suivre Serge Gagnon, l'institution ecclésiale continue, pour longtemps encore, d'exercer ses droits sur les corps morts. Puis, les catholiques n'ont-ils pas fait leur l'ordre ecclésiastique ? Je ne crois pas non plus qu'on puisse fixer à la mi-XIX<sup>e</sup> siècle un tel changement de « mentalité » (p. 70). Ne voit-on pas, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, tel curé de Drummondville tout mettre en œuvre pour doter sa paroisse d'un cimetière éloigné des habitations, satisfaisant ainsi aux exigences de la santé publique et donnant même à l'espace sacré un décor naturaliste empreint de sérénité. Est-ce l'expression du refus de la mort comme le suggère Alain Corbin ? (p. 70). C'est une question différente qui

ne concerne pas que la rupture spatiale. Pour Fleur Fleury, le « cimetière est un espace étranger [...] qui ne saurait appartenir aux vivants » (p. 188). Quelle interprétation doit-on alors donner aux soins mis par les hommes à édifier des lieux voués à recevoir leurs restes ? Plus prosaïquement, les cimetières sortis des villes lors de leur construction sont, aujourd'hui, encerclés d'habitations. Doit-on pour autant conclure que les vivants se sont rapprochés des morts ? Serge Gagnon note les modifications apportées « à la mise en scène de la mort ». Il les attribue à la marchandisation de celle-ci, comme un fruit de l'économie marchande (p. 154). Mais ne pourrait-on pas également prendre en compte une plus grande affirmation de la dignité de l'individu et du respect qu'on lui accorde ? À preuve, les caveaux de familles et les monuments funéraires qui sont bien souvent des œuvres d'art.

Ce rapide survol d'un document riche d'idées, magnifiquement illustré de surcroît grâce à François Brault, ce qui le rapproche d'un livre d'art, n'a pas tout dit. Le lecteur en a encore beaucoup à découvrir.

Jean Roy  
Université du Québec à Trois-Rivières

Mario Brodeur, dir., *La basilique Notre-Dame de Montréal*, Montréal, Les Éditions de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame, 2009.

*La basilique Notre-Dame de Montréal* est un beau livre, de peu de mots et de beaucoup d'images, un luxueux objet. Sous la direction de Mario Brodeur, cohabitent le récit en six moments de Colette Tougas, treize notes d'érudits, de conservateurs et de professeurs, ainsi qu'une riche iconographie composée de gravures d'époque et de photos contemporaines d'une rare pureté esthétique de Normand Rajotte.

La paroisse Notre-Dame n'est pas une paroisse comme les autres. Son église située dans le Vieux-Montréal est intimement liée à la fondation de Ville-Marie et à la présence des prêtres de Saint-Sulpice en Nouvelle-France. Maisonneuve voulut construire l'église en bas, Saint-Sulpice sur une hauteur, elle le fut ainsi. La seigneurie de Montréal leur fut concédée sous Louis XIV, ainsi que la cure perpétuelle de Notre-Dame. Son territoire même se confondait jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à celui de Montréal. Cette présence sulpicienne a donc traversé cinq siècles.

La basilique actuelle date de 1829, elle fut construite en face de la place d'Armes en perpendiculaire de la précédente église, qui était située dans l'axe de la rue Notre-Dame. Les circonstances de sa naissance laissent perplexes. Pourquoi fut-elle construite dans un style néo-gothique ? Deux éléments de réponse nous sont proposés. Certains marguilliers voulaient une grande église, vision d'un architecte et plutôt que d'un maître maçon comme